

POINT SUR LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE NACON

Lesquin, le 22 septembre 2026 – Nacon (ISIN FR0013482791) (la « **Société** ») rappelle qu'une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à son égard par jugement du Tribunal de commerce de Lille Métropole en date du 2 mars 2026 (la « **Procédure de Redressement Judiciaire** »). La période d'observation a été prorogée jusqu'au 2 mars 2027 par jugement du 1^{er} juillet 2026.

Dans ce cadre, la Société a engagé, avec l'aide de ses conseils et des administrateurs judiciaires, l'élaboration d'un plan de redressement incluant une restructuration de son passif. Ces travaux ont notamment donné lieu à des discussions avec l'ensemble de ses parties prenantes, en ce compris ses créanciers financiers.

Il est par ailleurs rappelé que Bigben Interactive, actionnaire majoritaire de la Société détenant au 31 août 2026, 56,72 % du capital social et 68,74 % des droits de vote, fait elle-même l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée ouverte par jugement du Tribunal de commerce de Lille Métropole le 17 août 2026. Cette procédure s'inscrit dans le prolongement de l'accord de principe communiqué au marché le 4 août 2026 par Bigben Interactive, conclu avec ses principaux créanciers et une partie importante des créanciers financiers de la Société.

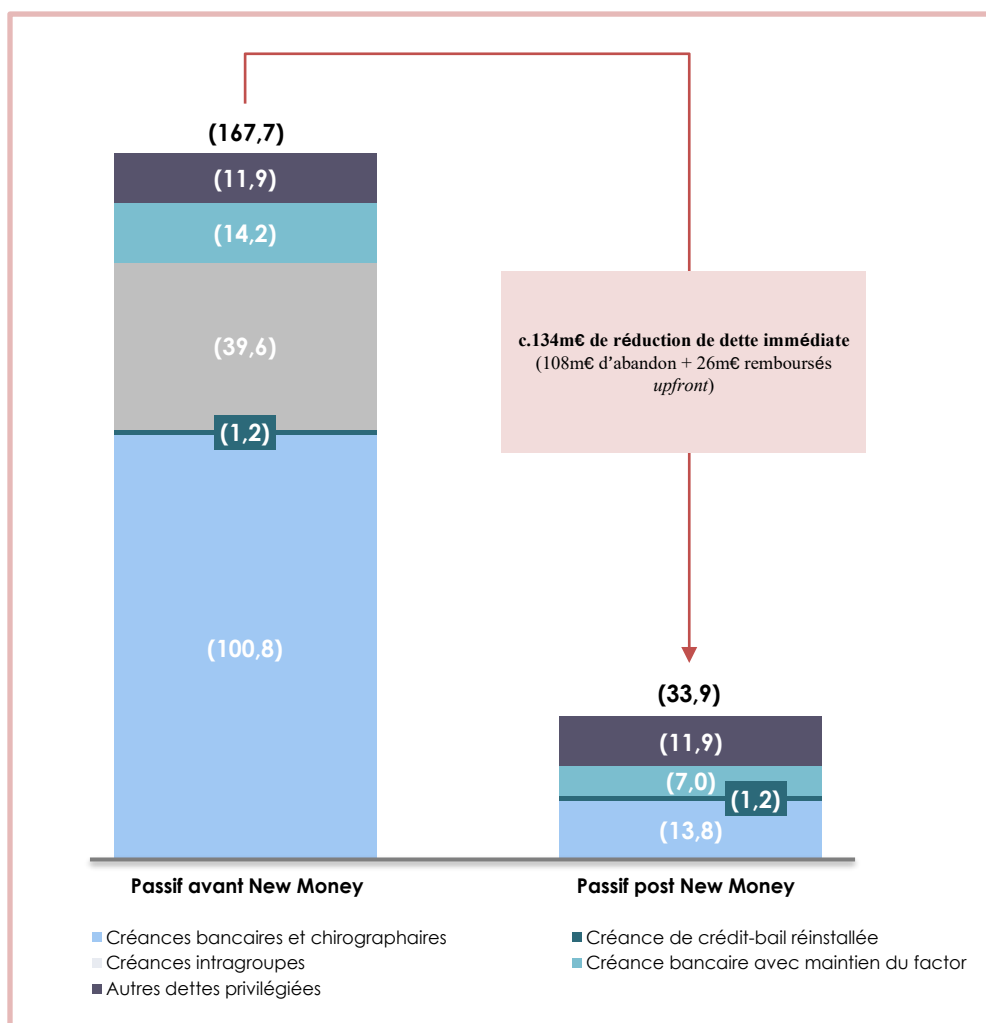
Les principaux termes de la restructuration envisagée sont présentés dans le communiqué de presse précité de Bigben Interactive (*pour rappel disponible ici : <https://fr.bigben-group.com/espace-investisseurs/restructuration-financiere/>*). Il ressort de cet accord de principe que la mise en œuvre de cette restructuration financière est liée à l'adoption du plan de redressement de Nacon, encore en cours d'élaboration. En effet, une partie de l'apport en new money qui serait réalisé par certains créanciers de Bigben Interactive serait réinvesti par cette dernière au capital de la Société, sous réserve de l'adoption dudit plan de redressement de la Société.

Principes clés de l'accord de restructuration financière

- **New Money (31m€) :**
 - Augmentation de capital avec maintien du DPS de 31m€, garantie à hauteur de 23,5m€ par les garants initiaux (dont 16m€ de Bigben Interactive et 7,5m€ d'autres investisseurs historiques).
 - Autres garants potentiels : jusqu'aux 7,5m€ restants.
- **Conversion et abandon des créances intragroupes (39,6m€) :**
 - Conversion en actions Nacon des créances intragroupes détenues par Bigben et ses filiales (19,5m€).
 - Abandon des créances intragroupes détenues par les filiales de Nacon i.e. (20,1)m€.
 - *A noter : Abandon des créances de recours de Bigben envers Nacon au titre des cautions (13,7m€).*

- Traitement des créances bancaires et chirographaires (101m€) :
 - Choix entre une option courte (paiement de 30 % pour solde de tout compte) et une option longue (abandon de 50 % + étalement de 50 % sur 8 ans, réservée aux créances non garanties).
 - L'option courte étant obligatoire pour les prêts garantis par Bigben Interactive.
 - Choix indicatifs des créanciers en nominal : c.73m€ en option courte et c.28m€ en option longue.
- Traitement de la créance d'un établissement avec maintien du factor (14,2m€) :
 - La créance d'un établissement bancaire acceptant le maintien du factor est scindée comme suit :
 - Créance élevée de 7,0m€ rééchelonnée à 100 % sur 3 ans
 - Créance non élevée de 7,1m€ en option courte.
 - En contrepartie : accord de maintien du factor à hauteur de 7,0m€.

Impact de la restructuration financière sur le passif de Nacon



Principales modalités des opérations sur capital prévues dans le cadre de la Procédure de Redressement Judiciaire

	Augmentation de capital new money	
	Augmentation de capital n°1 Maintien du DPS	
Montant	31,00 M€	
Prix de souscription	0,0009 €	
Description	• Bénéficiaires : actionnaires de la Société. • Opération garantie par les Garants¹ à hauteur de 23,50 M€. • Augmentation de capital <i>new money</i> avec souscription en numéraire par versement d'espèces.	
	Augmentation de capital old money	
	Augmentation de capital n°2 Conversion	
Montant	19,53 M€	
Prix de souscription	0,0018 € <i>2× le prix de l'augmentation de capital n°1 – DPS</i>	
Description	• Bénéficiaires : tout titulaire de Créances Préexistantes². • Augmentation de capital <i>old money</i> avec souscription par compensation de créance avec les Créances Préexistantes.	
	Autres	
	Augmentation de capital n°3 Commission Réservée Garants	Management Package (MIP)
Montant	1,18 M€	N/A
Prix de souscription	0,0009 €	N/A

¹ « Garants » désigne, à la date du présent communiqué divers garants (notamment la société Bigben Interactive à hauteur de 16,00 M€) ayant d'ores et déjà manifesté leur intention de souscription étant précisé que le montant garanti à la date du présent communiqué de presse pourra évoluer à la hausse dans les prochaines semaines.

² « Créances Préexistantes » désigne les créances détenues par la société Bigben Interactive et la société Bigben Logistics (filiale de la société Bigben Interactive) à l'encontre de la Société.

Description	• Bénéficiaires: Garants, rémunération à hauteur de 5% du montant garanti par les Garants dans le cadre de l'Augmentation de Capital n°1 – DPS. • Rémunération versée aux Garants en actions nouvelles ordinaires de la Société via une augmentation de capital réservée, par compensation avec leur créance au titre de la commission de garantie.	• Forme : attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles de la Société assortie de conditions selon les performances financières et/ou opérationnelles du Groupe représentant un maximum de 10% du capital social. • Bénéficiaires : membres du personnel salarié et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. • Le calendrier d'acquisition des actions gratuites et les conditions de performance devant être atteintes pour chaque tranche sont en cours de discussion.
--------------------	--	---

Dilution des actionnaires de la Société à la suite des augmentations de capital

Pour les besoins de la bonne compréhension de l'effet dilutif engendré par les opérations sur capital prévues par la Société, il est pris pour hypothèse que si aucun actionnaire préexistant ne souscrit à l'Augmentation de Capital n°1 – DPS, alors seuls les Garants y souscriront au titre de leurs engagements respectifs de sorte que le montant de l'Augmentation de Capital n°1 – DPS correspondra uniquement au montant garanti soit, à la date du présent communiqué de presse, un montant de 23,50M€.

	Situation initiale (% de capital)	Après réalisation de l'Augmentation de Capital n°1 – DPS	Après réalisation de l'Augmentation de Capital n°2 – Conversion L'Augmentation de Capital n°3 – Commission L'émission et l'Acquisition définitive de la totalité du MIP
Pour un actionnaire détenant 1% du capital social³	1,00 %	Hypothèse <u>participation</u> des actionnaires préexistants (à titre irréductible) : 1,00 % Hypothèse <u>non-participation</u> des actionnaires préexistants (hors Garants) : 0,004 %	Hypothèse <u>participation</u> des actionnaires préexistants (à titre irréductible) à l'Augmentation de Capital n°1 – DPS : 0,67 % Hypothèse <u>non-participation</u> des actionnaires préexistants (hors Garants) à l'Augmentation de Capital n°1 – DPS : 0,003 %

La Société attire l'attention des actionnaires et du marché sur le fait que les données figurant dans le tableau ont été calculées à la date du présent communiqué de presse, sur la base du capital social et des droits de vote de la Société au 31 août 2026.

³ Pour information, la société Bigben Interactive détiendra, à l'issue des différentes opérations sur capital présentées ci-avant, 60,40 % du capital social de la Société en cas de participation des autres actionnaires préexistants, à titre irréductible, à l'Augmentation de Capital n°1 – DPS et 69,40 % en cas de non-participation des actionnaires préexistants à l'Augmentation de Capital n°1 – DPS.

La Société attire donc l'attention du marché sur le fait que les opérations prévues dans le cadre de la restructuration financière décrite par le communiqué de Bigben Interactive, si elles venaient à être incluses dans le plan de redressement de la Société, entraîneraient une dilution massive pour les actionnaires existants.

Publication d'éléments financiers prospectifs et du plan d'affaires

Dans ce contexte, la Société a été amenée à communiquer, sous accord de confidentialité, des éléments financiers prospectifs, et notamment les éléments de son plan d'affaires, à ses créanciers financiers et parties prenantes, afin de leur permettre d'évaluer les termes du projet de restructuration financière envisagé par la Société et son actionnaire majoritaire. Une présentation des éléments du plan d'affaires préparé à date figure en **Annexe** du présent communiqué de presse.

La Société confirme ainsi que les informations susceptibles d'être qualifiées d'informations privilégiées au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, communiquées à titre confidentiel à ses créanciers financiers et parties prenantes dans le cadre des discussions susvisées, ont été publiées au marché, soit par le passé, soit dans le cadre du présent communiqué, afin de rétablir l'égalité d'accès à l'information relative à la Société et ses filiales entre l'ensemble des investisseurs.

Prochaines étapes

La Société poursuit ses discussions avec l'ensemble des parties prenantes en vue de finaliser les termes de son plan de redressement.

Sous l'égide des administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal de commerce de Lille Métropole, les créanciers et actionnaires seront appelés à voter sur le projet de plan de redressement dans le cadre de classes de parties affectées, avant que le Tribunal ne statue sur son adoption au cours du quatrième trimestre 2026.

À la date du présent communiqué de presse, les comptes sociaux et les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. La Société n'a donc pas encore publié son document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations sur capital présentées ci-avant, la Société entend nommer un expert indépendant sur une base volontaire, en application de l'article 261-3 du règlement général de l'AMF, afin de se prononcer sur la restructuration financière et de délivrer notamment un rapport contenant une attestation d'équité.

Les opérations sur capital présentées dans le présent communiqué de presse feront l'objet de prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces opérations seront ensuite mises en œuvre à la suite de l'adoption du plan de redressement, pour s'achever d'ici la fin du premier trimestre 2027.

A PROPOS DE NACON

CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS 2025/2026 : 160,8 M€

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 16 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 30 années d'expertise au service des joueurs. Ce nouveau pôle unifié renforce la position de NACON sur le marché et lui permet d'innover en créant de nouveaux avantages compétitifs uniques.

EFFECTIF Plus de 1000 collaborateurs

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indices : CAC Mid&Small
ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP

INTERNATIONAL 23 filiales et un réseau de distribution dans 100 pays <https://corporate.nacongaming.com/>

CONTACT :
Cap Value – Gilles Broquelet gbroquelet@capvalue.fr - +33 1 80 81 50 00

Avertissement

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la Société, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses, les attentes, les perspectives et prévisions de la Société, et des déclarations concernant d'autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles de la Société concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par la Société.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans cette annonce sont faites à la date des présentes et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables à la Société ou à des personnes agissant au nom de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web de la Société), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.

Annexe

Éléments financiers prospectifs et plan d'affaires

Business Plan 2026-2032 – Leviers

- **Redéfinition du périmètre des studios** : le Business Plan repose sur un périmètre recentré, suite à la réorganisation du portefeuille de studios de Nacon. Cette réorganisation intègre l'arrêt des studios Spiders, Midgar et Nacon Tech courant 2026, les plans de redressement avec réduction d'effectifs de Kylotonn et Cyanide.
- **Réduction des capex externes et des coûts de publishing** : en cohérence avec la contraction du périmètre de studios et de jeux développés, les capex externes et les coûts de publishing sont rationalisés sur l'ensemble de la période du Business Plan.
- **Modélisation du chiffre d'affaires** : le chiffre d'affaires des jeux vidéo est estimé sur la base des capex de développement engagés, appliqués à un multiple de chiffre d'affaires cohérent avec la tendance historique observée (1,7x).
- **Réduction des effectifs de Nacon SA** : Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) est en cours chez Nacon, rendant la structure plus agile et mieux dimensionnée aux nouveaux enjeux du marché.
- **Baisse des coûts de structure de Nacon SA** : la base de coûts de Nacon SA fait l'objet d'une réduction structurelle sur trois postes. Les coûts marketing sont rationalisés en lien avec la contraction du périmètre de jeux, avec un alignement sur les standards du marché. Les frais de déplacement liés aux salons et événements internationaux sont optimisés. Le dispositif de plans d'actions gratuites est revu à la baisse.

Business Plan 2026-2032 – Projection

En m€	Mars 26R*	Mars 27B	Mars 28BP	Mars 29BP	Mars 30BP	Mars 31BP	Mars 32BP
Chiffre d'affaires	160,8	158,3	169,3	168,0	164,6	160,5	158,9
COGS	(57,1)	(51,2)	(53,3)	(53,1)	(52,2)	(51,3)	(51,2)
Marge brute	103,7	107,1	116,0	114,9	112,4	109,1	107,7
OPEX	(48,1)	(46,5)	(41,3)	(41,5)	(41,9)	(42,4)	(42,8)
Coûts de restructuration	(1,9)	-	-	-	-	-	-
EBITDA	53,7	60,6	74,7	73,4	70,5	66,8	64,9
Éléments non récurrents	(6,9)	-	-	-	-	-	-
EBITDA Ajusté**	46,8	60,6	74,7	73,4	70,5	66,8	64,9
CAPEX	(72,6)	(59,0)	(53,0)	(53,5)	(54,1)	(54,6)	(55,2)
EBITDA Ajusté - Capex	(25,8)	1,6	21,7	19,9	16,4	12,1	9,7

(*) Les chiffres présentés sont en cours d'audit.

(**) Hors éléments non récurrents

(***) Les droits d'utilisations représentent (4,6)m€ en mars 2026 et sont immobilisés (IFRS 16)

L'EBITDA Ajusté - Capex de Nacon redevient positif dès mars 2027, à 1,6m€ et atteint 9,7m€ en mars 2032. Cette trajectoire est portée par l'ensemble des leviers : réduction des effectifs via le PSE, optimisation des coûts de structure et rationalisation des Capex liée à la fermeture et à la restructuration des studios.

Prévisions de trésorerie 2026-2032 avant restructuration financière

En m€	Mars 26R	Mars 27B	Mars 28BP	Mars 29BP	Mars 30BP	Mars 31BP	Mars 32BP	Somme
Trésorerie d'ouverture	-	10,1	10,5	26,5	44,1	57,5	67,0	10,1
EBITDA Ajusté		60,6	74,7	73,4	70,5	66,8	64,9	410,9
Annulation plan d'actions gratuites		1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	6,0
(-) Var. BFR		1,2	(2,7)	0,7	0,2	0,5	0,2	0,1
IS		-	-	(0,5)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(2,3)
Développement des jeux (CAPEX)		(59,0)	(53,0)	(53,5)	(54,1)	(54,6)	(55,2)	(329,4)
Flux d'exploitation		3,8	20,0	21,1	16,9	13,1	10,4	85,3
Flux d'investissement		(1,2)	(2,0)	(2,0)	(2,0)	(2,0)	(2,0)	(11,2)
Flux de financement		(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(1,8)
Flux exceptionnel		(1,9)	(1,7)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(8,4)
Flux de trésorerie net		0,4	16,0	17,6	13,4	9,6	6,9	63,8
Trésorerie de clôture après découverts	10,1	10,5	26,5	44,1	57,5	67,0	73,9	73,9
Minimum de liquidité / Creux Intra-annuel	-	(8,0)	(18,7)	(18,2)	(17,0)	(15,6)	(14,7)	(14,7)
Excédent / (Besoin) de trésorerie	10,1	2,5	7,8	25,9	40,4	51,4	59,2	59,2

Ce prévisionnel de trésorerie présente le besoin de trésorerie de Nacon **avant apurement du passif**. Les flux d'exploitation s'élèvent à 85,3m€ sur la période 2026–2032, porté par l'EBITDA Ajusté de 410,9m€, l'annulation du plan d'actions gratuites (1m€/an soit 6m€) et compensés par les capex de développement de jeux de (329,4)m€ sur la période.

Les autres flux totalisent (21,4)m€, comprenant (i) les flux d'investissement de (11,2)m€ (capex de maintenance), (ii) les flux de financement de (1,8)m€ (incluant les paiements de crédit-bail et les frais d'affacturage) et (iii) les éléments exceptionnels de (8,4)m€ aboutissant à un cash-flow net cumulé de 63,8m€.

L'excédent de trésorerie s'établit à 59,2m€ à mars 2032, après prise en compte des besoins de liquidité minimum intra-annuel de (14,7)m€ et avant remboursement du passif.